



2011–2012

Évaluation des mathématiques en 8^e année

Guide d'information

Table des matières

Introduction	1
Vue d'ensemble de l'Évaluation des mathématiques en 8 ^e année	
Liens avec le programme d'études et raison d'être de l'évaluation	
Caractéristiques de l'évaluation et tableaux de spécification	3
Structure et composantes de l'évaluation	4
Organisation de l'évaluation	5
Sécurité	
Rôle de la direction d'école	
Rôle du coordonnateur des évaluations de l'école	
Rôle de l'enseignant chargé de l'organisation de l'évaluation	
Rôle du coordonnateur en évaluation du conseil scolaire	
Admissibilité	7
Élèves francophones	
Élèves étrangers/échanges d'élèves	
Élèves qui suivent temporairement un programme d'enseignement à domicile	
Adaptations	8
Exemptions	10
Élaborations et rapports sur les résultats	11
Annexe A : Matériel de manipulation.....	13
Annexe B : Renseignements généraux de l'Évaluation des mathématiques en 8 ^e année	14
Annexe C : Messages clés.....	15
Annexe D : Liste de vérification du coordonnateur en évaluation de l'école.....	16
Annexe E : Liste de vérification de l'enseignant.....	18
Annexe F : Dos du livret	20
Annexe G : Questions fréquemment posées	21
Annexe H : Modèle de développement des évaluations provinciales.....	24

Introduction

Le but de ce guide est de fournir des informations sur l'Évaluation des mathématiques en 8^e année. Il contient des renseignements utiles pour les enseignants, pour les directions d'école, le coordonnateur en évaluation de l'école et le coordonnateur en évaluation des conseils scolaires.

Ce guide est également disponible sur le site Web de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année (<http://plans.ednet.ns.ca/math-en-8e-annee/math-en-8e-annee>).

Vue d'ensemble de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année

Fonction

L'Évaluation des mathématiques en 8^e année est un instrument d'évaluation qui permet de déterminer si les élèves ont atteint, dans les divers domaines, les résultats d'apprentissage du programme de mathématiques jusqu'à la fin de la huitième année. Les élèves pourront démontrer, par le biais de diverses tâches, leurs habiletés en mathématiques et appliquer leurs connaissances. Cette évaluation cherche à déterminer les forces et les besoins de chaque élève et à identifier les élèves en difficulté afin de leur fournir l'appui nécessaire.

Horaire d'administration

L'évaluation aura lieu pendant les deux premières heures de la matinée, les 5 et 6 juin 2012. Tous les élèves en 8^e année des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse participeront à l'évaluation, à l'exception des élèves qui suivent un plan de programme individualisé (PPI) en mathématiques. (Pour plus d'information, voir la section sur Admissibilité dans ce guide.)

Liens avec le programme d'études et raison d'être de l'évaluation

L'Évaluation des mathématiques en 8^e année est fondée principalement sur le programme d'études de mathématiques : 8^e année du ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse. Cependant, les élèves auront à faire appel aux connaissances apprises ultérieurement afin de pouvoir compléter l'évaluation.

Les programmes d'études sont structurés selon huit résultats d'apprentissage généraux (RAG) :

- Le nombre;
- Les régularités;
- Les variables et les équations;
- La mesure;
- Les figures à deux dimensions et les objets à trois dimensions
- Les transformations
- L'analyse de données;
- La chance et l'incertitude.

Chacun des résultats d'apprentissage généraux possède à son tour des résultats d'apprentissage spécifiques (RAS).

Lors de l'évaluation, les élèves devront répondre à des questions correspondant à tout l'éventail de ces résultats d'apprentissage spécifiques (RAS). Les questions porteront à la fois sur la connaissance des procédures et sur la compréhension des concepts que les élèves sont censés avoir acquis à la fin de la 8^e année.

Caractéristiques de l'évaluation et tableaux de spécification

Les caractéristiques de l'évaluation découlent de l'analyse du programme d'études et fournissent une structure pour définir les composantes de l'évaluation. Au cours de l'élaboration de l'évaluation, un groupe consultatif d'enseignants a été chargé de définir les différentes composantes de l'évaluation, en s'appuyant sur les attentes du programme d'études.

Les modalités de contrôle de l'évaluation, établies selon le pourcentage des résultats d'apprentissage du programme d'études, correspondent à peu près à la répartition suivante :

Domaines (Résultats d'apprentissage généraux)	Pourcentage
RAS A Le nombre	30–35 %
RAS B/RAS C Les régularités et les relations/Les variables et les équations	25 %
RAS D La mesure	15 %
RAS E Les figures à deux dimensions et les objets	10 %
RAS F Les transformations	5 %
RAS F L'analyse de données	5 %
RAS H La chance et l'incertitude	5 %

Niveaux cognitifs

L'évaluation mesure également l'habileté de l'élève à résoudre des problèmes à divers niveaux de complexité. Il y a trois niveaux de complexité :

Le niveau 1 exige de l'élève qu'il se rappelle des informations, des noms, des définitions ou des étapes dans une procédure. (connaissances/procédures)

Le niveau 2 exige de l'élève un certain niveau de compréhension et qu'il applique ses connaissances pour pouvoir donner une réponse correcte. (compréhension et application)

Le niveau 3 va au-delà de la compréhension et de l'application et exige des compétences d'un niveau plus élevé dans la réflexion. (analyse/résolution de problèmes)

Niveaux de complexité	Pourcentage
Niveau 1 (Connaissances et procédures)	25–35 %
Niveau 2 (Compréhension et application)	40–50 %
Niveau 3 (Analyse/Résolution de problèmes)	25–35 %

Structure et composantes de l'évaluation

L'Évaluation des mathématiques en 8^e année porte sur les connaissances et la compréhension des concepts que les élèves sont censés posséder à la fin de la 8^e année. L'évaluation exige de l'élève qu'il fasse des tâches lui demandant d'utiliser ses connaissances factuelles ou procédurales, ses connaissances conceptuelles et un raisonnement stratégique qu'il sait adapter et appliquer à la situation.

Le Jour 1 de l'évaluation évalue, en partie, l'habileté de l'élève à faire appel aux tables d'opérations et aux stratégies numériques pour résoudre mentalement des problèmes. L'utilisation de la calculatrice n'est pas permise lors du Jour 1 de l'évaluation.

Le Jour 2 de l'évaluation exige que les élèves aient accès à une calculatrice.

Organisation de l'évaluation

Sécurité

L'Évaluation des mathématiques en 8^e année est un document sécurisé, par conséquent :

- aucune partie de l'évaluation, y compris le travail de l'élève, ne peut être photocopiée;
- aucun exemplaire de l'évaluation n'est fourni à l'enseignant pour sa propre utilisation;
- tous les livrets d'élèves (utilisés ou non) et les Feuilles de formules envoyés à l'école doivent être retournés au ministère de l'Éducation

Rôle de la direction de l'école

Merci de prendre la responsabilité d'assurer que l'administration des évaluations soit un succès. Vous supporterez directement les enseignants qui administreront l'évaluation. Cette liste de vérification vous aidera avec l'administration.

- Être familiarisé avec les procédures d'administration de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année. (Voir les annexes).
- Faciliter la distribution du Dépliant pour les parents et les tuteurs.
- S'assurer que le personnel chargé de l'administration est au courant des responsabilités.
- Appuyer le coordonnateur en évaluation de l'école avec les préparatifs reliés à l'administration tels que l'horaire, les locaux, les séances de rattrapage, etc.
- Éviter toutes interruptions lors de l'administration tels que les annonces ou autres.
- Envoyer, si possible, un rappel aux parents/tuteurs indiquant l'importance que l'élève soit présent à l'école et arrive à temps lors de l'évaluation.
- S'assurer de la sécurité de l'évaluation pendant toute la période de l'évaluation.
- S'assurer que le matériel d'évaluation soit retourné au Ministère au plus tard le 8 juin 2012.
- Faire appel au coordonnateur de l'évaluation du conseil scolaire au besoin.

Rôle du coordonnateur des évaluations de l'école

De façon générale, le rôle du coordonnateur en évaluation de l'école est de recevoir les informations et les documents liés à l'évaluation et de les transmettre aux enseignants. Il doit fournir les informations demandées (nombre d'élèves ou d'enseignants qui auront besoin de documents d'évaluation, de formats alternatifs, par exemple, des livrets à gros caractères, etc.). Le coordonnateur en évaluation de l'école est la personne-contact pour toute communication avec le ministère de l'Éducation.

Le coordonnateur en évaluation de l'école, en collaboration avec les enseignants et la direction d'école, doit mettre en place les étapes nécessaires pour l'administration. Ceci inclut réserver des locaux au besoin et distribuer le matériel. Il doit s'assurer que les enseignants ont le matériel de manipulation requis (voir Annexe A) ainsi que des calculatrices, des crayons, des gommes à effacer et des règles.

Rôle de l'enseignant chargé de l'organisation de l'évaluation

C'est à l'enseignant de mathématiques de la 8^e année que revient la responsabilité de l'organisation de cette évaluation, pour laquelle il doit suivre les lignes directrices et les procédures indiquées, afin de garantir la cohérence des résultats et l'équité de l'évaluation pour tous les élèves. Il est important que celui-ci soit familiarisé avec la Liste de vérification de l'enseignant (voir Annexe E).

À noter : il est important qu'avant l'évaluation, l'enseignant se familiarise avec le contenu du Guide d'administration, et les textes préparés pour l'enseignant. Une liste détaillée du matériel de manipulation est incluse en Annexe A et doit être préparé avant le jour de l'administration

Rôle du coordonnateur en l'évaluation du conseil scolaire

C'est au coordonnateur en évaluation du conseil scolaire d'être familiarisé avec toutes les évaluations et les examens provinciaux. Le coordonnateur doit répondre aux questions provenant du conseil scolaire ou des écoles et est la personne liaison avec le ministère de l'Éducation, Division des services en évaluation.

Admissibilité

Le dos du livret de l'élève doit être utilisé pour inscrire les informations concernant les élèves ayant des adaptations ou qui n'ont pas participé à l'évaluation. Le dos du livret de l'élève pour tous les autres élèves ne doit pas être complété.

- **Élèves francophones :** On s'attend à ce que tous les élèves inscrits au programme d'études du CSAP participent à cette évaluation sauf ceux ou celles qui suivent un plan de programme individualisé en mathématiques (PPI).
- **Élèves étrangers/échanges d'élèves :** On s'attend à ce que ces élèves participent à l'évaluation. Si les compétences en français de ces élèves ne sont pas suffisamment développées, on peut décider avec l'élève, le parent ou le tuteur de l'élève, l'enseignant de l'élève et un administrateur de l'école pour exempter l'élève de la participation à l'évaluation.
- **Élèves qui suivent temporairement un programme d'enseignement à domicile :** Si on a pris des dispositions spécifiques pour que l'élève soit à la maison plutôt qu'à l'école, en raison de facteurs disciplinaires (suspension, etc.), il convient de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la participation de cet élève à l'évaluation. Les administrateurs de l'école peuvent prévoir une séance spéciale et offrir un cadre approprié pour cet élève. Dans certains cas où l'école se verrait dans l'impossibilité d'assurer la participation d'un élève à l'évaluation (pour des cas de sécurité ou de logistique), on peut décider d'exempter l'élève en faisant intervenir, au minimum, l'élève, le parent ou le tuteur de l'élève, l'enseignant de l'élève et un administrateur de l'école.

Adaptations

Les adaptations sont des stratégies ou des ressources permettant de tenir compte des besoins individuels de l'élève sur le plan de l'apprentissage. Ces adaptations sont planifiées, mises en œuvre et évaluées afin de permettre à l'élève d'atteindre les résultats d'apprentissage du programme d'études. Les adaptations, stratégies ou ressources utilisées sont indiquées dans le dossier cumulatif de l'élève. L'élève peut bénéficier pendant l'évaluation des adaptations utilisées pour l'aider en cours pourvu qu'elles n'affectent pas la validité de l'évaluation. Il est essentiel que les résultats de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année soient le reflet des aptitudes de l'élève lorsqu'il travaille de façon autonome. (Vous trouverez de plus amples renseignements sur les adaptations dans le document *Adaptations : Évaluations et examens de la Nouvelle-Écosse*, http://plans.ednet.ns.ca/files/PLANS/PERNE_Adaptations.pdf)

Pour pouvoir être mis en vigueur pendant l'évaluation, il faut que les adaptations soient mises en place **avant le 1er mai 2012** et qu'elles **soient notées** dans le dossier cumulatif de l'élève (voir politique 2.2 du Manuel de politique en matière d'éducation spéciale du ministère de l'Éducation). Il est obligatoire de joindre au livret d'évaluation de l'élève une photocopie de cette documentation lorsqu'on renvoie les livrets au ministère.

L'école pourra communiquer avec le ministère de l'Éducation pour obtenir des précisions sur l'utilisation de certaines adaptations.

Référez-vous à la section 1 au dos du livret d'évaluation de l'élève pour les adaptations suivantes et remplissez le cercle approprié :

- **Temps supplémentaire**

Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève pour les élèves dont le dossier indique qu'on a adopté le temps supplémentaire comme adaptation, si on a accordé à l'élève du temps supplémentaire pour l'évaluation, conformément à l'adaptation.

À noter : le « temps supplémentaire » ne fait pas référence à la période supplémentaire de 15 minutes par jour qui peut, au pouvoir discrétionnaire de l'enseignant, être accordée à l'ensemble de la classe ou à un élève. Le « temps supplémentaire » fait référence à une adaptation figurant dans le dossier de l'élève et qu'on accorde à l'élève en plus des 15 minutes supplémentaires possiblement accordées à l'ensemble de la classe.

- **Transcription mot à mot**

Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève pour les élèves qui souffrent d'un handicap, d'une blessure ou d'une incapacité d'ordre visuelle ou physique. Si le dossier indique qu'on a adopté la transcription mot à mot comme adaptation, l'élève concerné dispose d'une personne pour la transcription pendant l'évaluation. S'il faut une personne pour la transcription, cette personne transcrit exactement ce que lui dicte l'élève. Elle ne peut ni corriger ni réviser les réponses de l'élève et ne peut pas lui fournir des conseils, des suggestions ou des indications qui pourraient modifier sa réponse. Le nom de la personne pour la transcription et sa position doivent être inscrits dans l'espace prévu à cet effet.

- **Changement d'environnement**
Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève si un élève en particulier fait certains travaux et rédige ses évaluations dans un environnement différent de celui des autres élèves de la classe de façon régulière et que cette pratique est documentée selon les procédures du conseil scolaire, dans le dossier de l'élève.
- **Changement de format**
Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève pour l'élève dont le dossier indique qu'on a adopté « changement de format » comme adaptation. Les formats disponibles sont : braille, gros caractères et noir et blanc. Vous devez préciser quel format a été utilisé.
- **Lecture à l'élève**
Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève si l'on a adopté la lecture comme adaptation et si la majorité de l'évaluation a été lue à l'élève. La personne responsable doit, sans fournir la moindre interprétation de la tâche à accomplir, lire mot pour mot les instructions à l'élève.
- **Technologie fonctionnelle**
Remplissez ce cercle pour les élèves qui souffrent d'un handicap, d'une blessure ou d'une incapacité d'ordre visuelle ou physique et dont le dossier indique qu'on a adopté l'utilisation de la technologie fonctionnelle. Dans ce cas, il faut s'assurer que cette technologie fonctionnelle ne compromet pas la validité de l'évaluation.
À noter : la calculatrice n'est pas permise comme adaptation lors du Jour 1 de l'évaluation, car cette technologie pourrait compromettre la validité de l'évaluation.
- **Autres**
Remplissez le cercle au dos du livret de l'élève pour toute autre adaptation documentée, mais ne figurant pas sur cette liste. Vous devez préciser l'adaptation sur les lignes prévues à cet effet et joindre une photocopie de cette documentation au livret de l'élève.

Exemptions

Si un élève ne participe pas à l'évaluation, veuillez remplir le cercle approprié au dos du livret de l'élève.

Référez-vous à la section 2 au dos du livret de l'élève pour les exemptions suivantes :

- **Plan de programme individualisé (PPI) en mathématiques**
Remplissez le cercle correspondant si l'élève suit un plan de programme individualisé en mathématiques à compter du 1^{er} mai 2012. L'élève n'aura pas à participer à l'évaluation. Vous devez renvoyer le livret complet de l'élève au ministère de l'Éducation avec les pièces justificatives appropriées, c'est-à-dire une photocopie de la première page du PPI.
- **Perte d'un être cher**
Si vous avez l'approbation de la direction d'école, remplissez ce cercle pour l'élève qui, en raison de la perte d'un proche, ne sera pas en mesure de participer à l'évaluation le 5 et le 6 juin ou pendant la période de rattrapage du 7 ou du 8 juin.
- **Maladie de longue durée**
Remplissez ce cercle pour l'élève qui, en raison d'une maladie de longue durée, ne sera pas en mesure de participer à l'évaluation le 5 et 6 juin ou pendant la période de rattrapage du 7 ou du 8 juin.
- **L'élève n'est pas inscrit en 8^e année à cette école**
Si un livret d'évaluation de l'élève a été assigné à un élève qui ne fréquente pas votre école, remplissez ce cercle. N'envoyez pas le livret à l'école que l'élève fréquente présentement.
- **Autres (précisez)**
Remplissez ce cercle pour l'élève qui, en raison de circonstances autres que celles mentionnées ci-dessus, ne sera pas en mesure de participer à l'évaluation le 5 et le 6 juin ou pendant la période de rattrapage du 7 ou du 8 juin. Il est obligatoire de préciser la nature des circonstances empêchant leur participation.

Élaborations et rapports sur les résultats

L'évaluation a été développée par des enseignants de mathématiques de la Nouvelle-Écosse. L'organisation du processus de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année est assurée par la Division des services en évaluation du ministère de l'Éducation. Les parents recevront un rapport individualisé sur les résultats de leur enfant, tandis que les enseignants et les écoles recevront un rapport détaillé. Le ministère de l'Éducation rendra également compte des résultats au conseil scolaire. Les rapports seront envoyés aux écoles et aux parents et aux tuteurs.

Procédures concernant une demande de révision d'un résultat

- Une demande de révision d'un livret d'évaluation d'un élève doit être faite à la direction de l'école par le parent ou le tuteur de l'élève en tenant compte des dates indiquées à la prochaine page.
- La direction expliquera à la personne faisant la demande, que ce soit par téléphone ou face-à-face, que le cahier de l'élève ne leur sera pas accessible. La direction expliquera le raisonnement derrière cette procédure : que les évaluations sont sécurisées et qu'il n'y a pas d'indications sur la correction qui a été faite dans le cahier de l'élève. La direction transmettra aussi les informations suivantes touchant la demande de révision :
 - le dispositif de suivi du livret d'évaluation à partir du moment où l'élève remplit son livret jusqu'au retour des scores au niveau de l'école;
 - les procédures utilisées lors de la correction de l'évaluation afin de rendre la correction du travail de l'élève fiable, exacte et juste;
 - le résultat de la demande de révision sera final et le nouveau résultat remplacera l'ancien résultat dans le livret de l'évaluation.
- La direction fera ensuite signer le formulaire de demande de révision au demandeur, dans l'espace désigné, afin de confirmer que celui-ci confirme sa demande et accepte le fait que le résultat de cette demande soit final. Ensuite, la direction complètera les informations demandées sur le formulaire.
- La direction fera parvenir le formulaire de demande de révision complété au coordonnateur en évaluation du conseil scolaire en tenant compte des dates indiquées à la prochaine page.
- Le coordonnateur en évaluation du conseil scolaire fera suivre toutes les demandes de son conseil scolaire pour toutes les évaluations aux coordonnateurs concernés à la Division des services en évaluation dans les délais prescrits.
- Un jury de trois enseignants experts révisera l'évaluation. Le score qui sera décidé par le jury d'enseignant sera sans appel, et ceci, même si le score est plus bas que le score à l'origine.

- La Division des services en évaluation renverra le résultat de la révision de l'évaluation à la direction d'école (par courriel avec une copie conforme au coordonnateur en évaluation du conseil scolaire) dans les délais prescrits.
- La direction de l'école fera parvenir le résultat de la révision du livret de l'évaluation à la personne qui en a fait la demande en tenant compte des délais prescrits.
- La direction de l'école s'assurera que le dossier cumulatif de l'élève est mis à jour avec le nouveau rapport. Cette étape sera accomplie selon les délais prescrits.
- La Division des services en évaluation fera une mise à jour des données dans le fichier maître de tous les résultats qui différeront des résultats d'origine. Par contre, les données qui avaient été précédemment envoyées aux conseils scolaires et les données disponibles sur le site dataPLANS ne seront pas modifiées.

Dates limites—Demande de révision d'un livret d'évaluation

Le parent ou le tuteur contacte la direction de l'école pour faire une demande de révision
 – au plus tard 4 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

La direction de l'école fait parvenir la demande du parent ou du tuteur au coordonnateur en évaluation du conseil scolaire
 – au plus tard 6 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

Le coordonnateur en évaluation du conseil scolaire fait parvenir la demande du parent ou du tuteur à la Division des services en évaluation
 – au plus tard 7 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

La Division des services en évaluation envoie le résultat de la révision à la direction de l'école
 – au plus tard 9 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

La direction de l'école fait parvenir le résultat au parent ou au tuteur
 – au plus tard 10 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

La direction de l'école s'assure que le dossier cumulatif de l'élève est mis à jour
 – au plus tard 10 semaines de la date de sortie des résultats de l'élève.

À noter : Les dates spécifiques pour la demande de révision du livret de l'élève seront envoyées lorsque les résultats des élèves seront placés sur le site Web.

Annexe A : Matériel de manipulation

L'utilisation de matériel de manipulation est un appui fortement recommandé dans l'enseignement/apprentissage des mathématiques. Nous voulons que cette évaluation corresponde aux pratiques d'enseignement dans la salle de classe.

Il est possible que l'élève complète l'évaluation sans avoir recours au matériel de manipulation. Par revanche, il est recommandé que le matériel de manipulation suivant soit disponible sur une table dans la salle de classe. L'enseignant doit remettre le matériel nécessaire à l'élève selon sa demande.

- ↗ Carreaux algébriques (au moins un ensemble pour 3 élèves);
- ↗ Formes Polydron (un ensemble de classe);
- ↗ Jetons bicolores (un ensemble de classe);
- ↗ Ensemble tel que cercles fractionnaires, blocs-formes, réglettes Cuisenaire;
- ↗ Papier calque (morceau de 4X4 pour chaque élève).

Veillez vous assurer d'avoir des crayons aiguisés, des gommes à effacer, des règles et des calculatrices supplémentaires dans la salle de classe.

Un rappel que la calculatrice est seulement permise au jour 2 de l'évaluation.

Annexe B : Renseignements généraux de l'Évaluation des mathématiques en 8^e année

Fonction

L'Évaluation de mathématiques en 8^e année est une évaluation provinciale destinée à servir à orienter l'enseignement. Cette évaluation produit des informations sur le niveau de chaque élève et sur le rendement du système par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études de mathématiques de la Nouvelle-Écosse pour les niveaux allant de la maternelle à la 8^e année.

Participants

Ce sont les élèves de 8^e année des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse qui participent à l'Évaluation des mathématiques en 8^e année. Il y a une version anglaise, une traduction en français de cette version anglaise pour les élèves d'immersion et une évaluation différente pour les élèves de français langue maternelle du CSAP. Les élèves qui suivent un plan de programme individualisé (PPI) ne participent pas à l'évaluation.

Élaboration

Les items du test ont été élaborés par des enseignants de mathématiques de 8^e année des différentes régions de la province. Un comité consultatif sur l'Évaluation des mathématiques en 8^e année composé d'enseignants expérimentés se réunit régulièrement pour assurer l'élaboration de l'évaluation, conformément au modèle d'élaboration des évaluations de la Nouvelle-Écosse. Le processus se déroule sous la supervision de la Division des services en évaluation du ministère de l'Éducation.

Description de l'évaluation

Ce sont les enseignants des élèves qui s'occupent de leur faire passer l'évaluation pendant une période de deux heures par jour sur deux jours, au début du mois de juin de chaque année. Les élèves répondent à diverses questions d'évaluation représentatives des résultats d'apprentissage du programme d'études de mathématiques de la 8^e année mais devront aussi faire appel aux concepts appris dans les années antérieures. Les questions d'évaluation comprennent des calculs et des résolutions de problèmes. Les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte pour déterminer le passage de l'élève en 9^e année.

Correction et rapports

L'évaluation est corrigée de façon automatique par une machine. Les résultats individuels de chaque élève sont envoyés à l'école. Un rapport récapitulatif est distribué aux parents/tuteurs des élèves. Les résultats à l'échelle du conseil scolaire et de la province sont décrits de façon détaillée dans le Rapport de la ministre aux parents et aux tuteurs publié chaque année.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web de la Division des services en évaluation du ministère de l'Éducation à <http://plans.ednet.ns.ca>.

Annexe C : Messages clés

- Les évaluations provinciales aident à répondre à de nombreuses questions importantes concernant le niveau de nos élèves, le rendement de notre système et ce qu'il faut faire pour améliorer les choses.
- L'évaluation des mathématiques en 8^e année rend compte de l'apprentissage individuel de chaque élève par rapport au programme d'études de mathématiques du Canada atlantique de la maternelle à la 8^e année.
- Cette évaluation fournit des informations fiables sur le niveau des élèves, qui aident les parents et les enseignants à mieux aider les élèves à acquérir les bases nécessaires en mathématiques.
- Les évaluations permettent de montrer sur quoi il faut cibler le soutien apporté aux élèves, afin de mieux les préparer à connaître la réussite à mesure qu'ils progressent dans leur scolarité.
- Les compétences mathématiques se développent non seulement à l'école, mais également à la maison, dans la communauté et dans d'autres domaines et sont influencées par de nombreux facteurs. Les résultats de l'évaluation ne peuvent pas servir à faire des comparaisons entre écoles ou à faire un classement des écoles.
- On se sert d'informations en provenance de multiples sources pour porter des jugements et prendre des décisions en matière d'évaluation des élèves.
- Les évaluations provinciales traitent tous les élèves de façon égale et équitable. Elles donnent à tous les élèves les mêmes occasions de faire la preuve de ce qu'ils savent et de ce qu'ils sont capables de faire de manière indépendante.

Les résultats des élèves peuvent, combinés à d'autres informations issues d'évaluations, servir à remplir diverses fonctions. En voici quelques exemples :

- obtenir des données objectives concernant le niveau de compréhension des idées mathématiques de l'élève et sa capacité d'utiliser les procédures mathématiques
- faciliter la constitution d'un profil précis et détaillé des connaissances de l'élève en mathématiques, y compris les domaines dans lesquels il est fort et les domaines dans lesquels il doit encore s'améliorer
- faciliter la planification d'activités d'apprentissage et d'enseignement pour les élèves qui renforcent leur compréhension des mathématiques et les mettent au défi d'aller plus loin- Tous les élèves, quels qu'ils soient, peuvent avoir besoin de soutien dans certains domaines de temps à autre et tous les élèves sont susceptibles de s'intéresser tout particulièrement à un concept mathématique donné et de pouvoir profiter alors d'activités d'enrichissement à ce sujet.

Annexe D : Liste de vérification du coordonnateur en évaluation de l'école

Merci de prendre la responsabilité d'assurer que l'administration des évaluations soit un succès. Vous supporterez directement les enseignants qui administreront l'évaluation. Cette liste de vérification vous aidera avec l'administration.

Avant l'évaluation

- ☐ Vérifiez immédiatement le paquet afin d'assurer qu'il contient ce que le bordereau d'expédition indique. Assurez-vous d'avoir assez de matériel pour tous les enseignants et les élèves qui vont participer à l'évaluation.
- ☐ Le paquet contient les documents suivants pour distribution immédiate :
 - **Guides d'information, Guides d'administration, et Listes de vérification de l'enseignant** : Distribuez une copie de chaque du Guide d'information, du Guide d'administration et de la Liste de vérification de l'enseignant à chaque enseignant de la 8^e année. Comme coordonnateur en évaluation, vous et le directeur de l'école devriez aussi vous familiariser avec le Guide d'information.
 - **Activités de pratique** (version d'enseignant et version de l'élève) : Distribuez assez de copie d'Activités de pratique pour chaque élève en 8^e année. Assurez-vous que les activités de pratique soient administrées au plus tard la semaine du 28 mai.
 - **Dépliants pour les parents et les tuteurs** : Assurez-vous que ces dépliants soient distribués aux enseignants pour que les élèves puissent les apporter immédiatement à la maison.
- ☐ Votre paquet inclura aussi le matériel d'évaluation suivant qui doit rester *sécurisé* jusqu'au 5 juin :
 - **Livrets d'évaluation de l'élève** (personnalisés et non personnalisés);
 - **Feuille de formules**
- ☐ Gardez le matériel d'évaluation sécurisé
 - Ne remettez pas les livrets d'élèves aux enseignants de la 8^e année avant le jour de l'administration et ne les laissez pas voir l'évaluation à l'avance.
 - N'échangez pas de matériel avec d'autres écoles.
- ☐ Gardez le bordereau d'expédition afin d'assurer que tout le matériel soit comptabilisé au moment de retourner le matériel au ministère de l'Éducation. Assurez-vous de retourner tous les livrets d'élèves (utilisés ou non), car l'Évaluation des mathématiques en 8^e année doit rester sécurisé.
- ☐ Veuillez noter que vous avez reçu des livrets d'évaluation non personnalisés, destinés aux nouveaux élèves qui ne seraient pas inscrits sur les Listes des élèves du ministère de l'Éducation. Il est important d'utiliser les livrets non personnalisés pour ces élèves et non un livret déjà assigné à un élève qui aurait quitté l'école.
- ☐ Comparez la Liste des élèves du ministère de l'Éducation aux listes des classes de votre école.
 - Indiquez le nom des élèves listés qui n'est pas inscrit à votre école. Ajoutez le nom de tout nouvel élève ainsi que son numéro d'identification, son sexe et sa date de naissance sur la Liste des élèves du ministère.
 - Retournez la Liste des élèves révisée avec le matériel d'évaluation.
 - Triez le matériel d'évaluation par classe avant l'administration et assurez-vous de la sécurité de ce matériel avant et après l'administration.
- ☐ Vérifiez que chaque enseignant a rassemblé et organisé le matériel requis pour l'évaluation : matériel de manipulation (voir Annexe A), calculatrices (1 pour chaque élève pour Jour 2 seulement), crayons, gommes à effacer, règles.

- ☐ Prenez les dispositions nécessaires avec les administrateurs de l'école et les enseignants pour les élèves qui sont dans des classes combinées (à niveaux multiples), les élèves qui ont un PPI en mathématiques et/ou les élèves qui participent à l'évaluation dans un cadre différent de la classe régulière.

Administration de l'évaluation

- ☐ Rencontrez les enseignants de la huitième année, avant le début des classes le 5 juin, afin de leur donner leur paquet d'évaluations.
 - L'administration de l'évaluation est le 5 et 6 juin 2012.
 - Ne pas remettre les livrets des élèves aux enseignants avant le 5 juin.

Après l'évaluation

- ☐ Assurez-vous que la Liste des élèves est à jour et dûment complétée. Cette étape est extrêmement importante pour assurer de n'avoir oublié aucun élève.
- ☐ Vérifiez que l'enseignant a rempli le dos du livret des élèves qui ont des adaptations ou qui n'ont pas participé à l'évaluation.
- ☐ Vérifiez que, pour les élèves qui ont une adaptation ou un PPI en mathématiques, les photocopies du contenu correspondant au dossier de l'élève sont placées dans le livret de l'élève.
- ☐ Au besoin, organisez des séances de rattrapage le 7 ou 8 juin.
- ☐ Lorsque tous les élèves ont complété l'évaluation (au plus tard le 8 juin), remplissez la déclaration de contrôle de la qualité, puis emballez tout le matériel d'évaluation reçu, en comparant le bordereau d'expédition avec les contenus du paquet, pour vous assurer que vous retournez tout le matériel.
- ☐ Renvoyez le matériel au ministère de l'Éducation, à l'aide du bordereau d'expédition par messagerie affranchie. Notez uniquement les informations suivantes : le poids du paquet (estimation, si vous n'avez pas accès à une balance), l'adresse de l'expéditeur et la signature. Amenez le paquet au bureau de poste ou appelez le numéro sans frais 1-888-550-6333 pour organiser le retour du paquet. Conservez votre copie du bordereau d'expédition pendant un mois au cas où le paquet n'arriverait pas à destination et qu'il serait nécessaire de retracer son parcours.

Articles à retourner au ministère de l'Éducation au plus tard le 8 juin :

- ☐ tous les livrets remplis par les élèves
- ☐ tous les livrets personnalisés, non utilisés, après que le formulaire au dos du livret ait été rempli
- ☐ tous les livrets non personnalisés non utilisés
- ☐ la déclaration sur le contrôle de la qualité
- ☐ la Liste des élèves du ministère de l'Éducation, qui a été mise à jour à l'école

Articles à conserver à l'école :

- ☐ les Guides d'information
- ☐ les Guides d'administration
- ☐ les Listes de vérification pour les coordonnateurs
- ☐ les Listes de vérification pour les enseignants
- ☐ tous les documents d'entraînement pour l'évaluation

Merci d'avoir pris le temps d'assurer la supervision de cette évaluation et de bien vouloir nous renvoyer tous les documents demandés. Si vous avez la moindre question ou préoccupation sur un des points quelconques abordés ci-dessus, n'hésitez surtout pas à communiquer avec Marthe Craig au (902) 424-5164 ou par courriel à <craigmm@gov.ns.ca>.

Annexe E : Liste de vérification de l'enseignant

Merci de prendre la responsabilité d'assurer que l'administration des évaluations soit un succès. Cette liste de vérification vous aidera avec l'administration.

Veillez noter :

- L'Évaluation des mathématiques en 8^e année aura lieu pendant les deux premières heures de la matinée les 5 et 6 juin 2012.
- Les élèves qui bénéficient d'un PPI en mathématiques ne participent pas à l'évaluation. Vous devez retourner le livret au ministère de l'Éducation avec une copie de la première page du PPI attachée au livret. Il faut que le PPI soit valide avant le 1^{re} mai 2012.
- Un élève ayant bénéficié d'adaptations documentées lors de l'évaluation doit avoir une copie de cette documentation insérée à son livret. Il faut que les adaptations soient valides avant le 1^{re} mai 2012.

L'évaluation est un document sécurisé, par conséquent :

- aucune partie de l'évaluation, y compris les travaux des élèves, ne peut être photocopiée;
- aucun exemplaire de l'évaluation n'est fourni à l'enseignant pour sa propre utilisation;
- tous les exemplaires de l'évaluation envoyés à l'école doivent être retournés au ministère de l'Éducation;

Session d'entraînement (avant la semaine du 28 mai) :

- ☐ Organisez une séance d'entraînement avec vos élèves en utilisant le document d'entraînement (activités de pratique) envoyé par le ministère de l'Éducation.
- ☐ Il est prévu que ce livret d'activités soit utilisé comme activité de classe seulement et il n'est pas prévu qu'il soit envoyé à la maison ni utilisé comme devoir. Les activités de pratique permettront aux élèves de se familiariser avec le format de l'évaluation et surtout les questions à réponse ouverte où les élèves doivent indiquer leur réponse en noircissant les cercles sur une grille.
- ☐ Prenez le temps de discuter vos attentes avec les élèves.

Avant l'évaluation :

- ☐ Distribuez le Dépliant pour les parents et les tuteurs aux élèves pour qu'ils les amènent à la maison.
- ☐ Familiarisez-vous avec le Guide d'information et le Guide d'administration.
- ☐ Aménagez la classe pour que chaque élève puisse participer à l'évaluation de façon autonome.
- ☐ Retirez ou couvrez les affiches ou tout autre document sur les mathématiques des murs de la classe ou du pupitre des élèves. Ceci contribue à garantir l'équité de l'évaluation pour tous les élèves.
- ☐ Vérifiez auprès du coordonnateur en évaluation de l'école pour vous assurer que vous avez les documents nécessaires, c'est-à-dire les livrets de l'élève ainsi que les feuilles de formules pour chaque élève de la 8^e année de votre classe et un Guide d'administration.
- ☐ Assurez-vous que les élèves disposent d'une calculatrice, de crayons, de gommes à effacer et de règles et ont accès au matériel de manipulation tel qu'indiqué en Annexe A.

- ☐ Si vous avez un élève qui est nouveau dans l'école et pour lequel vous n'avez pas de livret personnalisé, utilisez un des livrets non personnalisés fournis à cet effet. N'utilisez pas le livret personnalisé d'un autre élève qui n'est plus dans votre école.
- ☐ Assurez-vous que les élèves qui ne participent pas à l'évaluation soient surveillés dans une salle de classe séparée. Ceci inclut les élèves qui ont un PPI en mathématiques, les élèves des classes combinées (à niveaux multiples) qui ne sont pas en 8^e année et les élèves exemptés.

Pendant l'évaluation :

- ☐ Il est interdit aux élèves d'utiliser du papier brouillon pendant l'évaluation. Tout le travail doit être fait dans le livret de l'élève.
- ☐ Assurez-vous que les élèves ne remplissent qu'une section de l'évaluation par jour (Jour 1 et Jour 2). Les élèves n'ont pas le droit de revenir sur leur travail du jour précédent.
- ☐ Vous pouvez, si nécessaire, accorder jusqu'à 15 minutes supplémentaires aux élèves pour finir le travail de la journée. (Ces 15 minutes supplémentaires ne sont pas considérées comme étant une adaptation.) Ramassez tous les livrets des élèves au bout de ces 15 minutes et placez-les dans un endroit sûr jusqu'au lendemain matin.

Après l'évaluation :

- ☐ Remplissez le dos du livret des élèves qui ont des adaptations ou qui n'ont pas participé à l'évaluation. (Voir sections sur adaptations et exemptions du Guide d'information)
- ☐ Assurez-vous que la Liste des élèves du ministère de l'Éducation est à jour et dument complétée.
- ☐ Une séance de rattrapage doit être organisée pour les élèves absents pendant les périodes d'administration. Cette séance doit avoir lieu avant le 8 juin.
- ☐ Comptabilisez tout le matériel et remettez-le au coordonnateur en évaluation de l'école ***avant la fin de la journée le 8 juin.***

Merci d'avoir pris le temps d'assurer la supervision de cette évaluation et de bien vouloir nous renvoyer tous les documents demandés.

Annexe F : Dos du livret

SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DE L'ENSEIGNANT(E)

Après l'évaluation, veuillez compléter ce formulaire au sujet des élèves suivants :

1. Les élèves qui ont participé à l'évaluation avec adaptations documentées
2. Les élèves qui n'ont participé à aucune partie de l'évaluation

Veuillez noircir complètement tous les cercles qui s'appliquent (i.e., ●).

1. L'élève a participé à l'évaluation avec adaptations documentées (voir guide d'information)

Les adaptations documentées pendant l'évaluation (documents insérés)

- | | |
|---|--|
| ☐ temps supplémentaire | ☐ lecture à l'élève |
| ☐ transcription mot à mot | nom du lecteur _____ |
| nom du scribe _____ | position _____ |
| position _____ | ☐ tableaux d'addition et de multiplication |
| ☐ changement d'environnement (précisez) | ☐ autres (précisez) |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |
| ☐ changement de format (précisez) | _____ |
| _____ | _____ |
| _____ | _____ |

2. L'élève n'a participé à aucune partie de l'évaluation

- | | |
|--|---|
| ☐ PPI en mathématiques | ☐ L'élève n'est pas inscrit en 8 ^e année à cette école |
| ☐ Perte d'un être cher | ☐ Autre (précisez) |
| ☐ Maladie à long terme | _____ |
| | _____ |

SECTION RÉSERVÉE À L'USAGE DU MINISTÈRE

☐ E ☐ C ☐ O ☐ A ☐ X

Les cahiers sont la propriété du ministère
de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse.

2012



Annexe G : Questions fréquemment posées

1. Quelles sont les fonctions de l'évaluation?

L'une des fonctions de l'évaluation est la cueillette d'information sur le progrès individuel des élèves par rapport aux résultats d'apprentissage du programme d'études de mathématiques de la maternelle à la 8^e année. L'évaluation nous fournira des informations sur chaque élève et sur la capacité qu'il a de comprendre et de mettre en application les mathématiques. L'une des autres fonctions de l'évaluation est de fournir des informations aux enseignants afin de les aider/guider dans la préparation de leurs leçons. L'évaluation a également pour but de permettre aux responsables de l'éducation de déterminer si notre système éducatif est efficace pour tous les élèves.

2. Qui participera à l'évaluation?

Ce sont les élèves de la 8^e année des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse qui participeront à l'évaluation. Il y aura une version anglaise, une version traduite en français pour l'immersion et une version française langue maternelle (pour le CSAP). Les élèves qui suivent un plan de programme individualisé (PPI) en mathématiques ne participeront pas à l'évaluation.

3. Quand l'évaluation aura-t-elle lieu?

L'évaluation aura lieu pendant les deux premières heures de la matinée les 5 et 6 juin 2012.

4. À quoi ressemblera l'évaluation?

Les élèves feront diverses tâches correspondant à l'ensemble des sujets abordés dans le programme d'études de mathématiques, et ce selon les trois niveaux de complexité suivants : Niveau 1 (Connaissances et procédures), Niveau 2 (Compréhension) et Niveau 3 (Application/Résolution de problèmes).

5. Qui est responsable de l'élaboration et de la correction de l'évaluation?

L'évaluation a été développée par des spécialistes en mathématiques des conseils scolaires de la Nouvelle-Écosse. Ce processus est dirigé par la Division des services en évaluation du ministère de l'Éducation. La correction de l'évaluation sera faite électroniquement.

6. Sous quelle forme les résultats seront-ils communiqués aux parents?

Les parents et les tuteurs recevront un rapport individualisé sur les résultats de leur enfant et les écoles recevront un rapport détaillé. Ces rapports seront distribués avant la fin de l'année scolaire 2011–2012.

7. Que puis-je faire pour aider mes élèves à se préparer à l'évaluation?

Aucune préparation particulière n'est nécessaire. Les questions de l'évaluation sont conçues en vue de refléter l'enseignement et les activités d'apprentissage dans la salle de classe. Vos élèves travailleront mieux s'ils ont une attitude positive et détendue. L'évaluation correspond au programme d'études et toutes les questions de l'évaluation ont été développées à partir de ce programme.

8. Un bon nombre de mes élèves ont des difficultés en lecture. Cela aura-t-il un impact sur les résultats de l'évaluation?

Pendant l'évaluation, l'enseignant peut lire à voix basse des mots ou des questions à des élèves individuellement, mais sans en expliquer le sens. Dans votre enseignement des mathématiques, mettez davantage l'accent sur le vocabulaire des mathématiques, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit, pour aider les élèves à répondre aux exigences linguistiques spécifiques des mathématiques.

9. Pourquoi est-il nécessaire que les enfants montrent le travail qu'ils ont accompli?

Cela nous permet de déterminer quelles stratégies l'élève utilise et à quel niveau de communication l'élève se situe dans l'explication de ce qu'il sait et de ce qu'il comprend. Il faut que les enseignants encouragent fréquemment les élèves à montrer leur façon de travailler et à rédiger des explications de mathématiques. Si les élèves rédigent des explications fréquemment, alors ils s'amélioreront et apprécieront davantage cette forme de communication.

10. Nous n'avons pas revu certains concepts depuis plusieurs mois. Est-ce les élèves auront du mal à s'en souvenir?

Pour aider les élèves à développer leur mémoire à long terme, donnez-leur des tâches qui combinent divers concepts. Incluez dans votre enseignement et dans vos activités d'évaluation des questions portant sur des points autres que ceux que vous êtes en train d'étudier. Profitez de toutes les possibilités qui se présentent pour faire le lien entre les concepts que vous êtes en train d'étudier et ceux que vous avez étudiés antérieurement. Vous pouvez, à cette fin, profiter quotidiennement des activités de mathématiques mentales et des devoirs à la maison.

11. Certains élèves bénéficient d'adaptations spéciales ou d'un PPI. Que font-ils?

Les élèves qui suivent un PPI ne participeront pas à cette évaluation. On suivra la politique du ministère de l'Éducation concernant les cas spéciaux. Référez-vous aux sections d'admissibilité et d'exemption du *Guide d'information*.

12. Cette évaluation va prendre une partie importante de mon temps en classe. Qu'en est-il de la question du temps?

Cette évaluation se déroulera pendant les deux premières heures de la matinée sur deux jours. L'évaluation s'inspire largement des activités typiques auxquelles les élèves se livrent et revient sur des concepts et des résultats d'apprentissage importants. Nous espérons que cette évaluation servira à mesurer et favoriser le progrès des élèves.

13. Les formats utilisés dans l'évaluation ne seront pas familiers aux élèves. Les élèves n'ont pas l'habitude des questions à réponse choisie et du travail dans un tel contexte. Que faire?

Nous fournissons des activités de pratique qui permettront aux élèves de se familiariser avec les formats de questions utilisés dans l'évaluation. Tout le travail se fait directement dans le livret d'évaluation. Nous avons pris grand soin de rendre le langage utilisé aussi simple que possible, semblable au langage dans le texte utilisé en salle de classe et de créer des activités aussi stimulantes que possible. Pour réduire l'anxiété, nous évitons le terme « test ». Nous utilisons les expressions « tâches et activités d'évaluation ».

14. Sous quelle forme les résultats seront-ils présentés? Que signifie le rapport pour les élèves individuellement?

Le rapport d'évaluation fournira des indications concernant les aptitudes des élèves en mathématiques, ce qui aidera les enseignants dans leur enseignement et dans leurs évaluations. On ne se servira pas des résultats de cette évaluation pour déterminer si l'élève peut ou non passer au niveau suivant. Les parents recevront un rapport individualisé sur les résultats de leur enfant et les enseignants et les écoles recevront un rapport plus détaillé. Les résultats par conseil scolaire et pour l'ensemble de la province seront également présentés dans le Rapport de la ministre aux parents.

15. Que se passe-t-il pour les élèves qui ont normalement de bons résultats en classe, mais qui ont de mauvais résultats à l'évaluation?

Cette évaluation n'est qu'une source d'information parmi beaucoup d'autres. Elle fournit des indications importantes concernant ce que l'élève est capable de faire en toute autonomie à une évaluation semblable pour tous. Les informations rassemblées sont une indication supplémentaire pour guider l'enseignement. Elles permettent de mettre en évidence les forces et les difficultés de l'élève en fonction de ce qu'il est censé savoir et être capable de faire à la fin de la 8^e année, conformément au programme d'études. Si vous pensez que les résultats d'un élève sont anormalement faibles ou élevés, vous pouvez explorer la question de façon plus approfondie. Si les travaux écrits ne correspondent pas à ce que l'élève sait, alors cela indique peut-être qu'il faudrait offrir plus de possibilités à l'élève d'expliquer son raisonnement et sa réflexion en mathématiques, en donnant l'exemple et en lui offrant plus d'occasions de communiquer à l'écrit et à l'oral.

16. Que vais-je dire aux parents au sujet de cette évaluation?

Les parents et les tuteurs recevront bien avant l'évaluation un dépliant qui leur expliquera la fonction de l'évaluation et répondra à d'autres questions fréquemment posées.

16. Où puis-je obtenir de plus amples renseignements sur l'Évaluation des mathématiques en 8^e année?

Cette évaluation fait partie du Programme d'étude de rendement pour la Nouvelle-Écosse (PERNE). Vous trouverez de plus amples renseignements à <http://plans.ednet.ns.ca/math-en-8e-annee/math-en-8e-annee>.

Annexe H : Modèle de développement des évaluations provinciales

